

Objectif Sud

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

Page 1 :	Éditorial
Page 2 :	Informatique unique
Page 3 :	Négociations nationales
Page 4 :	Élections Nord Midi Pyrénées
Page 5 :	Élections Centre Ouest
Page 6 :	Anjou Maine
Page 8 :	Solidaires
Page 10 :	Santé au Travail
Page 11 :	Conseil d'État
Page 12 :	SFR perd le Sud
Page 13 :	Justice pour les Conti
Page 14 :	Marche mondiale des femmes
Page 15 :	La HALDE
Page 16 :	Copenhague
Page 17 :	Climat
Page 18 :	Finances
Page 19 :	Paradis fiscaux
Page 20 :	Edvige 2

Bonne et euros année !

Nous allons donc continuer à abîmer la planète.

Copenhague a accouché d'une souris. Même pas verte !

Si le climat avait été un établissement financier, les grandes puissances l'auraient sauvé.

Pendant la valse des grands patrons du Crédit Agricole, les affaires continuent. L'informatique sera réduite à un seul système. Non pas pour qu'il soit plus performant. Surtout pour réduire ses coûts, quitte à détruire quelques mille emplois.

Puis viendront les difficiles négociations nationales : les salaires en mars et, à partir de juin, se scellera le sort des jours de RTT.

En France c'est l'avenir des retraites qui sera en jeu, avec un gouvernement qui fait un triple pari :

- faire sauter le verrou de l'âge légal de la retraite à 60 ans,
- puis celui du taux plein à 65 ans,
- enfin une remise à plat du système qui s'annonce de tous les dangers.

Il va falloir s'accrocher aux branches. S'il reste des arbres !

Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette

75019 PARIS

Tel : 06.30.85.81.94

Email : sudcam@free.fr
objectifsud@libertysurf.fr

site : <http://sudcam.com/>

N° 79
janvier 2010

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE



Bonne année 2010

Quelles sont les conséquences du projet NICE ?

Rappel sur le projet NICE :

Il s'agit de fusionner l'ensemble des 5 GIE existants en un seul système d'information.

2 GIE résulteront du projet : un GIE MOE (études et production informatique) et un GIE MOA (maîtrise d'ouvrage, demandeurs des évolutions, utilisateurs) qui seront employeurs du personnel. Certains personnels pourront rester détachés. Ce sera le cas pour la MOA sauf la MOA centrale. Pour les autres, nous ne savons pas jusqu'à quelle date.

Selon l'étude de faisabilité et les données transmises par la Direction, la MOE perdrait 44% de ses ETP (Equivalent Temps Plein) en supprimant 1213 ETP et en fermant 39 des 55 sites actuels et la MOA passerait de 966 ETP à 318 ETP (+ 102 non mutualisés).

Seules certitudes : tous les systèmes informatiques migreront vers la souche AMT dans les années 2011 à 2013, et la production informatique sera gérée par l'entité MOE.

Quel est le personnel impacté par le projet ?

En premier lieu le personnel informatique. Pour certains GIE non employeurs, il s'agit de personnel détaché par les CR dont, par exemple, les études, la Direction Technique, la Production, l'assistance réseau. Pour les GIE employeurs, c'est l'ensemble des personnels MOE et MOA à l'exclusion de l'informatique dite de proximité.

Le personnel périphérique immédiat sera également touché. Ce sont les personnes travaillant dans les équipes infocentre, dans les SAV sous contrôles des CR, des organisateurs de ceux ayant un rôle sur la maîtrise d'ouvrage informatique.

En effet, les données utilisées pour l'ensemble des applications infocentre ne seront plus les mêmes. Soit il faudra effectuer un gros travail de modification des applications, soit celles-ci seront abandonnées et le service rendu sera à compenser d'une manière ou d'une autre.

Enfin, le personnel des Back-offices et des agences devra également modifier ses méthodes de travail. Les outils ne seront pas exactement les mêmes, l'organisation sera également différente, et certaines applications auront disparu.

Il semble que la quasi-totalité du personnel des Caisses Régionales sera impacté, sauf peut-être les 7 CR rattachées au GIE AMT.

Le projet NICE a également pour but de faciliter les coopérations inter caisses. Dans un deuxième temps, il est fort probable que les services du siège soient réduits.

Quel sera le Système Informatique disponible lors de la migration de la CR ?

De nombreux écarts entre le S.I. AMT et les 4 autres GIE ont été constatés.

Compte tenu des délais de mise en œuvre la plupart de ces écarts seront ignorés pour démarrer au plus vite les différentes CR le plus rapidement possible. Cela implique que pour certaines CR des solutions de contournement seront à adopter, propres à chacune des CR.

26 développements post-bascule sont prévus : tout dépend de la date de migration de la CR.

Il est illusoire de penser que cette opération sera transparente sur les activités des sièges et du réseau.

Ne connaissant pas la totalité du personnel impacté et n'ayant pas de garantie pour l'ensemble du personnel, bon nombre de Comités d'Entreprise vont se déclarer en incapacité de rendre un avis. Pourtant, il semblerait que les Directions veuillent passer en force : elles font avaliser le protocole d'accord par leur Conseil d'administration.

Les CE doivent faire constater l'entrave et l'ensemble du personnel doit soutenir élus et organisations syndicales contre les modalités de mise en œuvre de ce projet destructeur d'emplois. Nous ne pouvons avoir une informatique de qualité avec des moyens au rabais !



Déclaration SUD lors de la négociation RTT

N'étant pas signataires de cet accord, nous avons cependant fait des propositions d'améliorations dans cette négociation. De même nous nous sommes associés à certaines demandes partagées par l'ensemble des syndicats.

Aujourd'hui, nous réaffirmons 3 idées-forces :

- Le nombre de jours RTT ne doit pas être diminué par des mécanismes de réduction d'horaires.
- La prise des jours de RTT doit rester à la convenance des salariés. Les responsables de management devant intervenir en cas de conflit de dates ou d'impossibilité de fonctionnement de services ou d'agences.
- En cas d'extension du "forfait jours", le personnel concerné doit accéder au statut cadre. De plus, le niveau de la prime doit s'établir aux environs de 2.000€ et être indexée sur les RCE.

Nous souhaitons également que la journée de solidarité soit prise en charge par les Caisses Régionales. En effet les heures supplémentaires réalisées sans être déclarées ni payées, doivent pouvoir compenser largement ce coût.

D'une manière générale, nous pensons que l'ensemble des RTT + jours de congés, constitue un paquet indispensable à la régulation des conditions de travail dont nous mesurons la dégradation.

Enfin, nous réaffirmons que l'un des objectifs de la Réduction du Temps de Travail était aussi l'amélioration de l'Emploi. Or, l'organisation du travail, les différents regroupements, les changements d'outils informatiques ont permis une plus grande productivité sans que l'emploi ne soit favorisé. Nous rappelons que selon l'enquête nationale sur les conditions de travail, 57% n'ont pas suffisamment de temps pour finir leur travail, 52% ont été amenés à décaler leurs congés, tandis que 40% se plaignent que les remplacements d'absences ne soient pas organisés.

Nous vous demandons de tenir compte de ces remarques pour les prochaines négociations du temps de travail.

Paris le 15 décembre 2009

Accord RTT

Devant le refus des syndicats d'accepter les évolutions FNCA de l'accord RTT, la FNCA présentait en cette dernière négociation, un avenant qui reconduit pour un an l'accord précédent, actualisé des seuls changements que nécessitent les modifications législatives.

Entre autre : la journée de solidarité, des précisions sur l'annualisation des temps partiels, le délai de prévenance à 15 jours.

Ont renouvelé leur signature : CFDT, CGC, UNSA, FO, SNIACAM.

N'ont pas signé : SUD, CGT, CFTC.

Temps Partiel

L'accord (dont SUD est signataire), est proposé à prorogation d'un an, mais sa négociation débutera dès le 1^{er} semestre 2010.

La signature de SUD-CAM sera débattue au prochain Conseil National (idem accord suivant sur la GRH).

GRH et seniors

Il s'agit d'un accord cadre (Gestion des Ressources Humaines tout au long de la vie professionnelle) qui aborde l'emploi des seniors.

De toutes façons, les CR ont une obligation légale de négocier et doivent trouver un accord ou mettre en place un plan d'action pour éviter des pénalités (1% de la masse salariale).

Cet accord cadre d'un an n'est qu'un catalogue de déclarations d'intentions, mais doit donner des idées en négociations locales.

Les organisations syndicales ont demandé à leurs syndicats de ne pas signer d'accord locaux vides de sens.

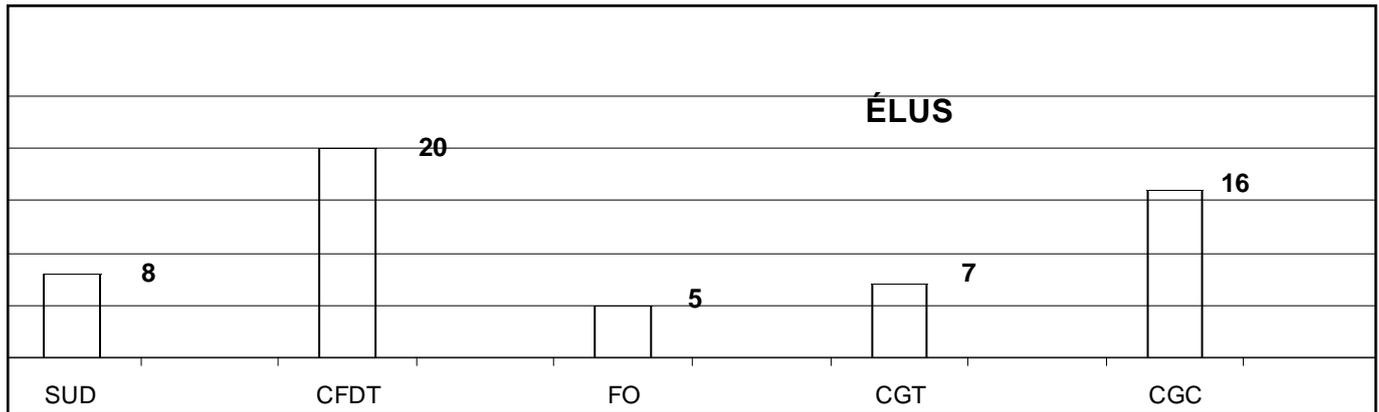
Les demandes générales sont la suppression de toute notion de télétravail tant qu'un accord spécifique n'est pas trouvé (accepté en séance), l'ouverture d'une négociation nationale sur le CET (accepté en 2010) et locale sur le tutorat avec un calendrier précis (accepté avant fin septembre 2010).

Les syndicats consultent

Nord Midi Pyrénées

12 Aveyron - 46 Lot - 81 Tarn - 82 Tarn et Garonne

Octobre 2009	SUD		CFDT		FO		CGT		CGC		SNIACAM	
	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup
CE	2	2	3	3	1	1	2	2	3	3	0	0
DP	2	2	5	5	1	2	2	1	4	4	0	0
Discipline	0	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0
Total	8		20		5		7		16		0	



Pour ces troisièmes élections dans la CR Nord Midi Pyrénées, nous assistons à de gros bouleversements. Pour le premier vote sous forme électronique, nous constatons un fort taux d'abstention de 36 %, au lieu de 15 % habituellement :

- Classe 1 : participation 54 %.
- Classe 2 : participation 66 %.
- Classe 3 : participation 77 %.

Depuis les dernières élections de 2006, trois syndicats n'existent plus : CFTC passé à la CGT, UNSA (qui n'a présenté aucun candidat, passée à la CFDT) et SNIACAM qui n'a pas obtenu les 10 % des voix. Un nouveau syndicat fait son apparition à NMP, la CGT.

Les résultats de SUDCAM sont décevants :

- CE : 1 titulaire et 2 suppléants en moins.
- DP : 2 titulaires et 2 suppléants en moins.
- Conseil de discipline : aucun élu.

Les explications sont multiples : forte abstention de la Classe 1, affaire Gregory Goncalves, difficultés à communiquer auprès du personnel (impossibilité d'utiliser le courrier interne pour nos publications), important turnover des salariés (environ 400 départs en retraites et 400 jeunes embauchés ces dernières années), arrivée de la CGT, difficultés à syndiquer les jeunes...

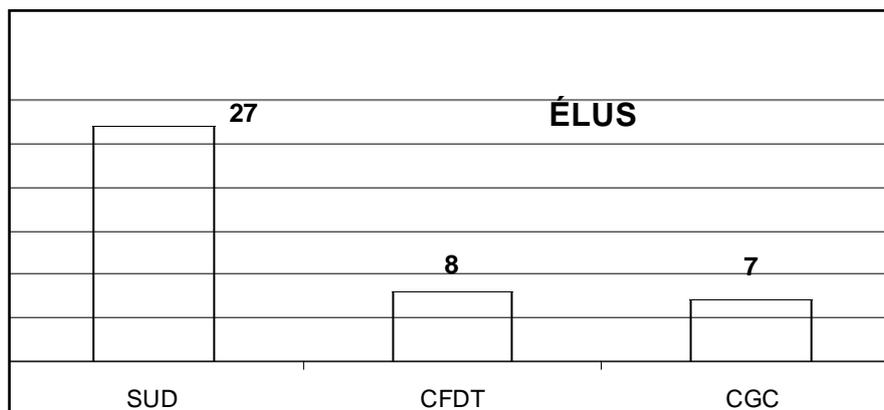
Nous avons été trop accaparés par le traitement de plusieurs affaires juridiques, qui ont mis à mal notre énergie et notre temps, au détriment du syndicalisme de terrain.

De plus, malgré nos efforts, nous avons d'énormes difficultés à trouver des candidats aux élections et à assurer la relève syndicale, car nous nous heurtons à une forte opposition patronale et syndicale envers notre structure.

Centre Ouest

36 Indre - 87 Haute Vienne

Novembre 2009	SUD	CFDT	CGC
CE	10	3	3
DP	11	5	4
Discipline	4	0	0
CCPMA	2	0	0
Total	27	8	7



Et UN, et DEUX, et TROIS... et QUATRE fois majoritaires !

Après 2001, 2003 puis 2005, SUD CRCO obtient à nouveau la majorité absolue au Comité d'Entreprise avec 5 titulaires sur 8 lors des élections professionnelles du 19 novembre 2009.

Ces élections se présentaient dans un contexte particulier car sur les 950 salariés, 400 jeunes n'étaient pas présents en 2005. Allaient-ils voter ? Pour qui ?

Si les autres syndicats considéraient que la disparition de Philippe COUSINARD allait nous porter préjudice, c'était sans compter sur notre volonté de poursuivre son action.

En janvier, sous l'égide de l'ARFESA, trois équipes se constituèrent : une équipe chargée de la stratégie, une équipe chargée de la communication et une équipe chargée du recrutement des candidats avec à la tête de chacune d'elles un délégué syndical.

Début septembre les listes de candidats (18 femmes et 14 hommes) étaient bouclées. La campagne électorale pouvait commencer suivant le programme établi.

Grâce à la mobilisation des candidats épaulés par nos adhérents nous pouvions informer nos collègues sur nos réalisations, nos interventions et nos projets.

Le jour J, tous nos candidats étaient sur le pont, parfois sereins, parfois moins, voire très stressés, mais tous motivés pour surveiller les opérations de vote.

Au fur et à mesure que les résultats sortaient des urnes, nos visages s'éclairaient car la victoire se dessinait.

Au final :

- 5 postes de titulaires au CE sur 8 (idem en suppléant + 1 poste / 2005)
- 5 postes de Titulaires au DP sur 10 (et 6 suppléants + 1 poste / 2005)
- 4 postes au conseil de discipline sur 4
- 2 postes CCPMA sur 2
- Et bien entendu, 4 postes au CHSCT sur 6.....

SUD obtient 47,32 % des suffrages, la CFDT 23,51 %, la CGC (nous ne disons pas le SNECA !) 21,88 % et la CGT 7,29 % (elle perd sa représentativité).

Nous dédions cette victoire à Philippe dont nous avons suivi le chemin qu'il avait tracé.

L'équipe SUDCAM de la CRCO

Lettre ouverte du syndicat SUD de la Caisse Régionale d'Anjou et du Maine à son directeur général et à son président.

Monsieur Bruno De LAAGE
Directeur Général de la Caisse Régionale
De Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine
Monsieur le Président du Comité d'Entreprise

Angers le 15 Décembre 2009

Monsieur le Directeur, Monsieur le Président,

Il est encore fort dommage que vous n'ayez pas présidé cette séance, pourtant il aurait été de bon goût et de bon ton que vous rencontriez les Organisations Syndicales au lendemain du conflit qui opposait Direction et Syndicats, un échange, au début de ce Comité d'entreprise aurait, semble-t-il, été très apprécié par l'ensemble des élus.

Aujourd'hui, il y a urgence, il vous faut recueillir les avis dont vous avez besoin. Lors des négociations du 8 Décembre nous avons relevé une phrase prononcée par Monsieur De La PERAUDIERE: « *il nous faut aboutir, il y a des impératifs* ».

Et nous pensons que les sujets à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui font partie des impératifs.

NICE

Ce futur "joyau informatique national" laissera sur son passage 1.000 salariés sur le carreau ; salariés que les Caisses Régionales, devront, le temps venu reclasser ; ce projet impactera bien évidemment les conditions de travail des salariés des Caisses Régionales. La modification du projet de protocole d'accord enrichi d'un "additif social" va permettre au CE d'Anjou-Maine de donner un avis le 7 Janvier 2010.

MAC2, Multi canal, Accueil et Conseil client :

Cette réorganisation va toucher aux Conditions de travail, les salariés du réseau s'interrogent et s'inquiètent sur leur devenir; certaines mesures sont déjà en application alors que le dossier n'est présenté qu'aujourd'hui en CE et qu'un avis en janvier est requis pour sa mise en œuvre ; il s'agit là encore d'un simulacre de dialogue social ; certes, nous pourrions ester en justice pour délit d'entrave mais que d'énergie perdue.....

DES AVIS

Il va falloir en donner sur le plan de formation, sur le plan d'action relatif à l'emploi des seniors, sur la charte des objectifs, sur le projet d'organisation des Directions du Crédit Agricole Anjou-Maine.

Alors qu'importe l'avis, qu'il soit favorable ou négatif, l'important est que les élus se prononcent, cela suffit pour être en règle avec la Loi ; pour le reste ...

Faut-il une preuve supplémentaire du mépris que vous affichez envers les instances ?

Les Délégués du Personnel : cette instance obligatoire dont vous n'avez pas besoin, SAUF une fois par an où vous êtes tenu par l'Article 19 de la Convention Collective de présenter un calendrier prévisionnel des fêtes, veilles ou lendemains de fêtes chômés et demander l'avis aux représentants du personnel.



Le calendrier 2010 des jours fériés a été adopté à l'unanimité

1 seul délégué siégeait à cette plénière de Délégués du Personnel

**UN SEUL ÉLU A DÉCIDÉ POUR 2050 SALARIÉS QUE LE SAMEDI DE
PENTECÔTE SERAIT TRAVAILLÉ.**

JAMAIS

Un samedi de Pâques ou de Pentecôte n'avait été travaillé en ANJOU MAINE

Mais vous vous êtes satisfait de cet avis car cela vous arrangeait bien

Alors la DÉMOCRATIE, les ÉLUS du PERSONNEL, vous n'en avez que faire.

En fait, ce qui vous intéresse, c'est que le Comité d'Entreprise et le CHSCT fonctionnent, les élus ont au travers de ces instances un **semblant** de pouvoir dont vous ne pouvez vous passer.

Alors il fallait sortir de l'impasse.

Petite réunion avec chaque organisation syndicale le 22 octobre sans doute pour mesurer la détermination de chacun.

Convocation à une plénière de Comité d'Entreprise où la seule organisation présente a eu le cran (chapeau) de refuser votre présentation des dossiers ça commençait à se corser !

Si vous vouliez retrouver les élus autour d'une table, il vous fallait négocier et lâcher quelque chose.

Nous imaginons que cela a dû vous fendre le cœur de sortir du portefeuille environ 1.500.000 €uros à partager de manière égalitaire entre les salariés (**750/personne**) attention il faudra bien leur dire qu'il s'agit là d'une récompense pour les efforts déployés en 2008 afin d'expliquer les "erreurs" de CASA dont vous êtes administrateur, nous croyons, mais ne mélangeons pas tout; il nous faudra peut-être encore redoubler d'efforts pour expliquer Emporiki.!

Et puis qu'est-ce qu'1.500.000 € pour 2050 salariés au regard des millions prélevés sur les comptes de la caisse pour financer les retraites chapeaux d'une dizaine de cadres de Direction et de Présidents ?

Oui pour une fois les organisations syndicales ont obtenu quelques sous, mais ne vous leurrez pas vous n'achèterez pas les **conditions de travail** avec quelques billets, et que dire du renforcement massif de l'équipe d'attachés commerciaux : création de 5 voire 6 postes si vous êtes sage ! **La transformation d'environ 30 contrats CDD en CDI** ne serait pas un luxe, elle aurait un impact immédiat sur les conditions de travail ; aujourd'hui la Caisse paye des CDD pour pallier les absences maternité et maladie et elle va avoir recours à ces CDD pendant plusieurs années compte tenu des recrutements féminins depuis 4 ou 5 ans. Nous pensions qu'au CE de juin vous aviez été attentif et convaincu par notre démonstration.

Le Comité d'Entreprise devrait être un lieu privilégié d'échanges, d'écoutes, de prise en considération des remarques apportées par les élus : il n'en est rien ; vous avez la science infuse, vous détenez la vérité.

Nous pourrions vous rappeler nos remarques sur le pilote pro, sur la mise en place des process et autres dossiers dont vous n'avez jamais tenu compte.

C'est désespérant le dialogue dit "social" au Crédit Agricole d'Anjou-Maine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les élus SUD

Comité National “Solidaires” 13 & 14 janvier

Retraites

L'année 2010 sera cruciale. Le gouvernement tentera de faire sauter 2 verrous. Repousser l'âge légal de 60 à 65 ou 67 ans, mais surtout faire sauter la garantie du taux plein à 65 ans. Par crainte de nouvelles crispations syndicales et citoyennes sur l'âge et le nombre d'années, il pourrait préférer une remise à plat complète du régime, pour passer du système de répartition à cotisations et prestations définies, à celui de comptes notionnels qui constitue pour chaque salarié un capital virtuel, dont le taux de conversion dépendrait de l'équilibre du régime, y rajoutant les normes assurancielles, âge, espérance de vie, etc., créant de nouvelles inégalités, femmes/hommes notamment. Un tel système en vigueur en Suède a dû être suspendu pendant la crise financière à cause de l'effondrement du niveau des pensions versées. La CFDT, la CGC et l'UNSA acceptent le principe d'une remise à plat dès que le problème des pénibilités sera réglé. La CGT, pour l'instant opposée à un tel changement, accepte le principe d'une entrée en négociation. Il faut à ce stade rappeler la position de Solidaires : le départ à la retraite doit être à 60 ans, avec un niveau sensiblement équivalent aux derniers salaires. Cela est possible si on augmente la part des richesses attribuée aux retraites.

Une brochure pédagogique est en préparation avec ATTAC.

Actions

- La Poste : la situation est paradoxale. La réussite, plus populaire et politique que syndicale de la votation est indéniable, mais se termine par un gâchis total.
- 21 janvier : cette journée de mobilisation était destinée à amorcer une convergence des secteurs Fonction Publique à l'appel de CGT, FSU et Solidaires, les autres syndicats ayant refusé. Ce sont surtout les Impôts et Collectivités Territoriales qui vont y répondre car le secteur hospitalier est plutôt engagé sur le 26 janvier.

Représentativité

Le Conseil d'état a rendu 2 avis favorables à Solidaires

- le financement de tous les syndicats sauf Solidaires pour l'élection prud'homale est contraire au principe d'égalité. Le gouvernement doit donc étudier la réparation
- la composition du Conseil Economique Social et Environnemental, tant national que ses déclinaisons

régionales, doit être revue pour y accepter les représentants de Solidaires.

Par ailleurs, le questionnaire sur les subventions des Solidaires départementaux doit être renseigné et renvoyé.

Répression syndicale

Après la grève de la faim suivie pendant 16 jours par des militants de SUD Energie pour s'opposer au licenciement de Nordine, Yan Cochin retrace cette grève, dure, exemplaire et marquante pour les industries électriques et gazières. Ces entreprises publiques, devenues récemment multinationales au service de leurs actionnaires, ont entamé une répression syndicale sans précédent pour régler les comptes des syndicalistes les plus actifs (CGT et SUD sont les seuls touchés). 240 sanctions dont licenciements, rétrogradations ou mises à pied d'un mois, visent à saigner le mouvement syndical.

Plusieurs idées sont lancées, dont un observatoire de la criminalisation du mouvement syndical et social, pour dénoncer les pratiques du patronat et gouvernement, défendre et soutenir les militants attaqués.

Congrès du 6 au 10 juin 2011 à Villefranche sur Saône

Un questionnaire destiné à connaître le nombre de participants (entre 450 et 580) devra être renvoyé avant le 20 avril. Il engagera les structures sur le paiement des places réservées. Le prix devrait se situer en dessous de 350€ Les syndicats veilleront par leurs amendements à ne pas alourdir les textes que plusieurs structures souhaitent plus courts et légers que les dernières fois.

Et voilà le travail ! 8, 9, 10 mars

Ces journées de formation, d'échanges, traiteront des différents aspects de la souffrance au travail par de multiples ateliers : plateformes téléphoniques, accidents du travail, enquêtes, expertises, droit d'alerte, médecine du travail, etc. Les inscriptions sont à réaliser rapidement à l'aide de la plaquette largement diffusée.

Divers

- Copenhague : après un espoir largement partagé, ce fut un échec total. L'ONU a pris note du texte vide de tout objectif adopté par 30 pays. Les USA qui n'avaient pas ratifié Kyoto ne se sont pas plus engagés à Copenhague. La Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud ont joué la division alors qu'ils avaient pourtant inté-

rêt à la réussite. L'Europe n'a pas réussi à jouer le rôle de leader qu'elle escomptait. Alors que Kyoto programmait une réduction des gaz à effet de serre, c'est une augmentation qui est la réalité. Les grandes puissances veulent gouverner elle mêmes la planète sans tenir compte des petits pays ni leur rendre compte. Les 30 M de dollars qui leur seront versés pour dommages des dégradations climatiques n'y changeront rien. C'est la confiance au marché qui est reconduite avec un mécanisme de finance carbone qui ne marche pas.

- Un élément rassurant, la mobilisation et les convergences citoyennes des forces sociales fait peur aux puissants. Ils ont interdit d'entrée toute ONG, par une répression sans précédent.
- Les grands pays doivent faire connaître leurs engagements avant les prochaines conférences, Bône en juin 2010 et Mexico ou Cancun en fin d'année.
- Les mouvements sociaux eux, se réuniront à Berlin en janvier et au FSE d'Istanbul en Juillet. Une rencontre ouverte, pour la justice climatique, est prévue à Paris le 6 février pour proposer un calendrier de mobilisations.
- Un film très intéressant est conseillé : the age of stupid.
- International : à propos de l'OTAN et de l'Afghanistan, des initiatives “ni guerre, ni alliances militaires” s'opposent à l'envoi de nouvelles troupes. Par ailleurs, la situation se dégrade encore à Gaza.
- La Marche mondiale des femmes aura lieu du 8 mars au 17 octobre dont un temps fort à Paris les 12 et 13 juin et une manifestation à Istanbul le 30 juin à la veille du FSE.
- Le guide actualisé du “droit des femmes” sera disponible en février.
- La HALDE édite une plaquette sur la discrimination des femmes à propos de la grossesse.
- Sans papiers : la lutte continue sur 40 sites occupés.
- La REATE (Réorganisation administrative territoriale de l'Etat), application de la RGPP, entraîne fusion de services, disparition de Directions départementales et regroupements régionaux. La création de commissions Fonction Publique au sein des Solidaires Départementaux est nécessaire, de même que leur coordination au niveau régional.
- Une plaquette “Solidaires c'est qui ?” sera bientôt disponible.

Etude sociologique

Une étude menée par des étudiants sociologues a été menée pendant les congrès Solidaires, SUD Santé Sociaux, SUD Rail et auprès de militants ou adhérents. De la très grande richesse de données présentées, en voici seulement quelques unes.

Les délégués aux congrès sont à 29% des femmes et 71% des hommes alors qu'en France, 7% de femmes sont syndiquées et 9% d'hommes.

L'âge moyen des congressistes est de 47 ans (49 à FO).

Les cadres, ingénieurs et enseignants composent 32% des congressistes, les professions intermédiaires 28%, les employés 28% et ouvriers 6%.

Par rapport aux pratiques, 50% ont participé à la création de leur syndicat et choisi un syndicat SUD ou de Solidaires parce que c'est un syndicat de lutte, de proximité, qui a la volonté de transformer en profondeur la société, qui défend le droit du travail et les services publics. Le mode de fonctionnement est également apprécié, la démocratie, la forme d'union par 94%, la recherche de consensus par 92%, mais 32% cumulent des mandats (moins les femmes que les hommes).

Les attentes sont principalement une meilleure articulation entre national et local, des orientations plus claires et le renouvellement des générations militantes.

Sur un plan qualitatif, SUD et Solidaires ont été choisis dans les entreprises, en raison d'une position claire et ferme vis-à-vis de la hiérarchie et de la Direction, une efficacité dans le traitement des dossiers, une pratique de terrain et non d'appareil et des responsabilités qui tournent.

Par contre, les jeunes militants savent leur exposition forte face à l'employeur car notre syndicat est reconnu comme contestataire. Etre jeune et syndicaliste est difficile, à Solidaires encore plus. De plus, de nombreux sympathisants hésitent à adhérer de peur d'un engagement total.

Prochains Bureaux Nationaux : jeudi 4 février, 4 mars, 1^{er} avril. Comité National : 5 et 6 mai.

***Marcel Lebris, Jean-Pierre Fillancq
pour SUD Crédit Agricole
Etaient également présents pour leurs
Solidaires départementaux :
Véronique Rampillon, Jean-Louis Callerand,
Frédéric Jean, Jean-Yves Salvat.***

Et voilà le travail

Paris - Bourse du travail

9 et 10 mars 2010

Les 9 et 10 mars 2010 se tiendront à Paris 2 journées d'échange, de réflexion, de formation sur les l'action syndicale des équipes " Solidaires " sur les questions du travail...

Dans la période marquée par un débat public un peu plus important sur les questions du travail cette initiative tombe au bon moment pour prolonger les formations et réflexions et échanger entre militants "de terrain" sur les actions possibles...

Ce programme ambitieux nécessite un engagement fort des équipes militantes à tous les niveaux, ces journées doivent nous permettre d'avancer collectivement sur la question de la prise en charge syndicale par Solidaires de la question du travail.

Ces deux journées seront précédées d'une journée spécifique sur les centres d'appels, organisée par Sud PTT mais à l'attention de tous les syndiqués qui travaillent dans ces centres. Les réflexions issues de cette journée seront intégrées dans la suite.

Les différents ateliers proposés :

- les équipes syndicales et l'action juridique, le recours aux inspecteurs du travail, les procédures.
- la reconnaissance en accident du travail de tous les risques (notamment "psycho sociaux").
- les équipes syndicales sollicitent les médecins du travail.
- les pratiques d'enquêtes des CHSCT notamment.
- l'action sur l'amiante.
- l'action syndicale sur toutes les substances dangereuses.
- la formation syndicale des militants sur les questions du travail.
- le Document Unique : un outil pour l'action ?
- les questionnaires syndicaux : intérêt et limites...
- le recours à l'expert pour un CHSCT : intérêt et limites.
- l'utilisation du droit d'alerte des DP.
- l'action sur les Troubles Musculo Squelettiques.
- méthodes de management (notamment Entretiens Individuels) et actions syndicales...
- les équipes syndicales et les restructurations.



Ont participé à ce numéro 79 d'Objectif SUD : Pierre BERTIN (CR Centre Ouest), Éric BEYNEL (Porte parole de Solidaires), Robert BOUDES (CR Nord Midi Pyrénées), Jean-Pierre FILLANCQ (CR Aquitaine Gironde), Marcel LE BRIS (CR Anjou Maine), Lionel SATA-BIN (CR Ile de France), ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX et l'aimable autorisation de la rédaction de Siné Hebdo ■

Le Conseil d'État rétablit les droits de l'Union syndicale "Solidaires" face à deux injustices.

Par décision du 30 décembre 2009 (n°s 322484 et 310284), le Conseil d'État a rendu deux décisions favorables à l'Union syndicale Solidaires.

Le gouvernement continue de multiplier les obstacles au développement de l'Union syndicale Solidaires allant même jusqu'à inventer des nouvelles règles pour exclure notre organisation de certains droits octroyés aux autres syndicats.

Ainsi, au mépris de toute règle démocratique, l'Union syndicale Solidaires a été exclue du financement public attribué aux syndicats durant la campagne des élections prud'homales de 2008. Le Conseil d'état a décidé d'annuler la décision du Ministre du Travail allouant des subventions à hauteur de 4,32 millions d'euros pour financer les campagnes des organisations syndicales interprofessionnelles, sauf Solidaires.

Les magistrats ont considéré que l'Union syndicale Solidaires était fondée à soutenir que la décision du Ministre était entachée d'excès de pouvoir et contraire au principe d'égalité.

Le même jour, le Conseil d'Etat a rendu une autre décision favorable pour l'Union syndicale Solidaires concernant le droit pour notre organisation de siéger au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et dans les CESR.

Rappelons là aussi, que seule l'Union syndicale Solidaires était exclue jusqu'à présent de ce droit, aussi bien au niveau national (CESE) que régional (CESR). Le gouvernement a six mois pour se conformer à la décision du Conseil d'Etat. Celui-ci fige les éléments à prendre en compte au 31 décembre 2009 (ce qui permet notamment d'intégrer la progression de Solidaires dans l'ensemble des Fonctions publiques, soit 7,7 %).

Cette décision permettra également à Solidaires de siéger dans les conseils économiques et sociaux régionaux ce qui confirme des décisions prises récemment par les tribunaux administratifs de Bretagne et de Basse-Normandie.

Ces décisions prouvent que notre syndicalisme de lutte, de proximité et de transformation sociale est installé durablement dans le paysage syndical dans le privé comme dans le public. Le gouvernement, le patronat, et tous ceux qui refusent cette réalité et veulent la contourner, devront compter avec elle et cesser de jouer avec les règles démocratiques ■



SFR PERD LE SUD

Quand SFR conteste la représentativité de Sud, c'est une fois de plus la vieille haine du patronat envers toute présence syndicale dans l'entreprise qui se manifeste.

Des salariés isolés, inorganisés : un employeur ne peut rêver meilleure proie pour mettre toujours davantage ses employés sous sa coupe et leur imposer des conditions de travail de plus en plus insupportables. Jusqu'à l'inacceptable, comme le montrent les drames que vivent les salariés de France Télécom-Orange. La présence syndicale dans l'entreprise n'est pas la panacée, mais c'est un garde-fou indispensable pour lutter contre l'arbitraire patronal. Comme tous les patrons, SFR, le concurrent de France Télécom-Orange, le sait bien. L'entreprise vient de déclencher une guerre ouverte en contestant la représentativité du syndicat Sud dans son établissement de Massy. Motif : le "socialisme auto-gestionnaire" dont se réclame Sud serait contraire au respect des valeurs républicaines qui constituent, depuis la loi de 2008, un des critères de la représentativité syndicale. Une offensive qui s'inscrit dans le droit fil des positions constantes du patronat. Petit rappel historique.

Dans la République naissante, la loi Le Chapelier de 1791 interdit les coalitions et les associations ouvrières. Son préambule précise qu'il « n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération ». Il faudra attendre près d'un siècle pour que la loi Waldeck-Rousseau reconnaisse, en 1884, l'existence des syndicats.

Ces derniers seront davantage tolérés qu'admis. Car au niveau de l'entreprise, le patronat a toujours farouchement combattu la présence syndicale. Le premier président du CNPF, Georges Villiers, déclarait même :

« Nous ne l'accepterons jamais, il faudra nous l'imposer. » Ce qui sera fait... en 1968. Après l'explosion sociale du mois de mai, la loi reconnaît officiellement la présence syndicale dans l'entreprise.

La position de SFR n'est donc pas anecdotique. Le patronat s'accommode de l'existence des syndicats au niveau national ou à celui des branches, dans un jeu de rôle où il sait souvent tirer parti des divisions syndicales. Mais au niveau de l'entreprise, il existe toujours des résistances viscérales à la présence syndicale.

Si la démarche de SFR a probablement peu de chances d'aboutir, ce n'est peut-être que le prélude à d'autres offensives. Comme le remarquait en juillet 2008 un expert en droit social, Paul-Henri Antonmattei, le respect des valeurs républicaines s'apprécie non seulement en fonction de l'objet des syndicats, mais aussi à la lumière des comportements ①. « Comportements de qui ? Des dirigeants, des adhérents ? Comportements isolés ou collectifs ? » interrogeait le juriste, qui concluait : « N'écartons pas toute joute judiciaire sur le respect des valeurs républicaines singulièrement pour une appréciation de la représentativité au niveau de l'entreprise, il pourrait y avoir des surprises ! » Aux salariés d'être vigilants pour en éviter de trop mauvaises.

Pierre Concialdi

SINÉ HEBDO n° 66

① Conférence prononcée à l'Institut supérieur du travail le 1^{er} juillet 2008





Syndicat
de la Magistrature



Condamnation des “CONTI” : nouvelle illustration de la pénalisation du mouvement social

Communiqué commun du Syndicat de la magistrature (SM), du Syndicat des avocats de France (SAF) et de la Ligue des droits de l'Homme (LDH)

« Le 1^{er} septembre, six ouvriers de l'usine Continental de Clairoux ont été condamnés à des peines de 3 à 5 mois d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Compiègne pour “destructions de biens d'utilité publique en réunion”.

En avril dernier, apprenant que la fermeture de leur usine était confirmée par la justice, 200 salariés menacés de licenciement avaient exprimé leur désarroi dans les locaux de la sous-préfecture de Compiègne. Tout le monde se souvient des images de cette colère spontanée qui a conduit à la dégradation de quelques biens mobiliers. Plutôt que de prendre conscience de l'intensité de la détresse de ces salariés, le Premier ministre n'avait pas hésité à stigmatiser outrancièrement cette action en indiquant qu'elle était le fait d'une “minorité très agissante et très violente” qu'il convenait de sanctionner sévèrement.

Le gouvernement nous avait pourtant habitués à une réelle mansuétude, tant pour les “patrons voyous” - en dépit de quelques effets de manche médiatiques - que pour les auteurs de véritables saccages appartenant à son électorat traditionnel...

Cette indignation à géométrie variable de la majorité au pouvoir est réellement insupportable, en ce qu'elle alimente la séparation sociale et la désespérance populaire. Il est vrai que les idéologues de la “loi du marché” sont naturellement peu sensibles à l'insécurité salariale et à ses effets dévastateurs.

Une fois de plus, cette approche dominante des rapports sociaux n'a pas manqué de se traduire par une instrumentalisation consentie de la justice. Comment analyser autrement le contenu surprenant des réquisitions du parquet suggérant de punir plus sévèrement les prévenus qui contestaient leur participation aux faits ?

De même, comment ne pas s'étonner de condamnations si sévères, prononcées par un juge unique n'ayant pas cru devoir - malgré la complexité de l'affaire et l'importance des enjeux - partager la réflexion judiciaire dans le cadre d'une collégialité ?

Tout se passe comme si cette juridiction solitaire, en parfaite harmonie avec l'air du temps, avait anticipé le vote imminent de la loi Estrosi sur les bandes (résurgence aggravée de la loi anti-casseurs) qui prévoit rien moins qu'une responsabilité collective en matière pénale.

Le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France et la Ligue des droits de l'Homme dénoncent ce nouvel épisode de la pénalisation du mouvement social et partagent l'émoi des organisations syndicales et politiques qui ont marqué leur solidarité avec les Conti ».





Marche Mondiale des Femmes

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous resterons en marche !

Après 2000 et 2005, la Marche Mondiale des Femmes s'est remise en route afin d'organiser une 3^{ème} Marche, du 8 mars au 17 octobre 2010. Partout dans le monde, des initiatives nationales, continentales et mondiales seront organisées. En France, nous aurons à cœur, comme les fois précédentes, que cette Marche soit prise en charge et organisée par toutes les associations, toutes les organisations, toutes les personnes qui le souhaitent. Nous avons aussi le souci de sensibiliser un public plus large, moins acquis à priori à la question des droits des femmes. Trois initiatives importantes auront lieu cette année : le 100^{ème} anniversaire du 8 mars, les 40 ans du féminisme et la 3^{ème} Marche Mondiale des Femmes (sans compter la "grande cause nationale contre les violences faites aux femmes" décidée par le gouvernement). Nous souhaitons, dans une année qui s'annonce très militante sur tous les fronts, faire en sorte que ces initiatives soient en lien les unes avec les autres.

Les conseils de la HALDE

Une grossesse sans discrimination

Les femmes bénéficient d'une protection contre le licenciement pendant la grossesse, le congé maternité et les 4 semaines suivant l'expiration de ce congé.

Vous êtes enceinte : ce qu'il faut savoir

Comment annoncer votre grossesse à votre employeur ?

- o Lorsque vous décidez d'annoncer votre grossesse,
 - Il est préférable de le faire par lettre recommandée avec un certificat médical attestant de la grossesse.
 - Une simple information orale ne suffit pas à garantir la protection. Il faut être particulièrement vigilante si vous êtes en période d'essai.
- o Il n'est pas obligatoire de déclarer votre grossesse lors d'une embauche et au cours de la période d'essai : le fait qu'une salariée n'ait pas déclaré sa grossesse lors d'une embauche ne saurait être une cause de rupture du contrat de travail.
- o Pour bénéficier des droits au congé maternité, vous devez toutefois en informer votre employeur.

À savoir

- o Un licenciement est annulé, sauf faute grave ou motif étranger à la grossesse, lorsque la salariée fait savoir à son employeur qu'elle est enceinte dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de licenciement. Elle doit le faire par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée d'un certificat médical justifiant de sa grossesse. Cela ne vaut pas en cas de rupture d'une période d'essai.

La reprise du travail

- o Au retour du congé maternité, les salariées sont en droit de retrouver leur poste ou un emploi comparable avec une rémunération au moins équivalente.

La protection des femmes enceintes au travail

Le licenciement d'une femme enceinte est frappé de nullité sauf en cas de faute grave, ou si vous êtes dans l'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à la grossesse.

La grossesse seule ne peut justifier :

- o le refus d'une embauche, d'un stage ou d'une formation,
- o la résiliation d'un contrat de travail au cours d'une période d'essai.

Les articles de loi

Le code du travail :

- o Protection légale de la femme enceinte : articles L.1225-1, L.1225-2, L.1225-3 et L.1225-4
- o Interdiction de la discrimination à raison de la grossesse : articles L.1132-1, L.1142-1

Le code pénal :

- o Prohibition de la discrimination fondée sur la grossesse : articles 225-1 et 225-2.

En cas de licenciement

Le licenciement ne peut pas intervenir pendant le congé maternité et les 4 semaines qui le suivent.

Jurisprudence :

- o des mesures préparatoires au licenciement ne peuvent être prises (par exemple : engager la recherche d'un remplaçant) pendant la période de protection liée à la grossesse (pendant le congé maternité et les 4 semaines qui le suivent) Arrêt Paquay, CJCE, 11 octobre 2007

AGISSONS ENSEMBLE

1. S'informer :

- par téléphone au **08 1000 5000**
(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi de 8h à 20 h
- sur www.halde.fr

2. Saisir la HALDE :

- par courrier au : 11, rue Saint-Georges - 75009 Paris
- en remplissant un formulaire en ligne sur www.halde.fr

La HALDE vous aide à lutter contre les discriminations et à les prévenir

Entre 15 000 et 203 416 €: ce sont les indemnités obtenues devant un tribunal par une salariée enceinte licenciée, suite à l'intervention de la HALDE

Prévention dans l'entreprise

Certains employeurs informent les salariées des droits (aménagement de poste et/ou d'horaires, autorisation d'absence pour examens médicaux obligatoires, changement temporaire d'affectation en cas de nécessité médicale, travail de nuit, exposition à des risques particuliers, dispositions relatives à l'allaitement) et des avantages mis en place par l'entreprise (primes à la naissance et autres services d'aides à la parentalité).

HALDE	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité
08 1000 5000 www.halde.fr	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Calendrier militant 2010

SUD Crédit Agricole

Conseil National : 26 & 27 janvier, 30 & 31 mars, 18 & 19 mai

Bureau National : 11 mars, 4 mai

Négociations nationales :

- 29 janvier : réunion FNCA et permanents des syndicats
- 3 février : conditions de travail, art 10 période d'essai, avantages CCN pour événements
- 16 mars : salaires
- 20 avril : restructurations et regroupement de moyens, handicapés, tps partiel
- 20 mai : formation professionnelle, télétravail
- 15 juin : tps de travail, suivi CCN
- juillet : date et thèmes à définir

AG Casa : mercredi 19 mai Paris

Congrès SUDCAM : septembre 2011 à La Rochelle Charente Maritime

Solidaires

Bureau National : 4 février, 4 mars, 1er avril

Comité National : 5 et 6 mai

Congrès Solidaires : 6 au 10 juin 2011 à Villefranche sur Saône

National et International

Congrès FSU : janvier/février

Congrès CGC : février à Reims

Congrès CFDT : Juin à Tours

Élections régionales : mars

FSE Istanbul : juillet

Elections présidentielles : mars avril 2012

Communiqué du Collectif français "Urgence climatique, Justice sociale" fait samedi soir après la manif de Copenhague à laquelle une délégation de "Solidaires" a participé.

Une Manifestation qui fera date

De 30 000 à 100 000 manifestants selon les sources. De l'avis de tou-te-s, beaucoup plus de 50 000. La place du lieu de départ était bondée, impossible de bouger. L'ensemble du cortège a mis plus d'une heure à s'élancer alors que nous partions sur une avenue large de 40 mètres minimum. C'est une manifestation qui fera date. Copenhague 2009 marque l'arrivée massive des mouvements sociaux dans la bataille climatique. C'est décisif. Il y aura un avant et un après Copenhague 2009.

Les militants des organisations du collectif Urgence Climatique Justice Sociale, arrivés en train ou en car ce samedi, se sont principalement retrouvés dans le "bloc" "System Change, not Climate Change" aux côtés de la coalition internationale Climate Justice Now!, avec les Amis de la Terre Internationaux, la Via Campesina,

Jubilee South, mouvements sociaux du Sud et du Nord, Climate Justice Action, etc... Avec une double exigence d'obtenir un accord à la hauteur des enjeux et ne comportant pas de fausses solutions, tout en remettant en cause le système productiviste et capitaliste à l'origine des dérèglements climatiques, problèmes environnementaux et inégalités sociales que nous connaissons.

Comme beaucoup d'observateurs ont pu l'affirmer, le cortège était très festif et les dépêches, très alarmistes et inquiétantes, ne reflètent pas l'énergie de cette manifestation, et notamment des paysans, activistes, indigènes, syndicalistes des pays du Sud. Oui, quelques vitres ont été cassées et quelques pavés lancés, mais rien de bien méchant, et la police, et ses robocops surarmés et tendus, étaient bien les plus agressifs. Les gouvernements répressifs de nos pays (voir les dernières mesures répressives votées au Danemark) démontrent une nouvelle fois leurs refus de supporter une opposition démocratique



et populaire aux politiques qu'ils mènent depuis des années et qui renforcent les dérèglements climatiques et les inégalités sociales.

Le sommet sur les changements climatiques mérite mieux que ça. Le réseau Climate Justice Now réclame un accord contraignant, juste, à la hauteur des enjeux et sans fausse solution...

RENCONTRE NATIONALE

Pour l'urgence climatique et la justice sociale

Le 6 février 2010, à Paris

À Copenhague, « la Conférence des Nations Unies a été incapable d'apporter des solutions à la crise climatique, pas même de dessiner des avancées minimales vers ces solutions » (déclaration de la coalition Climate Justice Now). Les Etats-Unis et l'Union européenne qui ont refusé de reconnaître leur responsabilité historique, le jeu de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, le poids des grands lobbies industriels et des multinationales ont précipité l'échec.

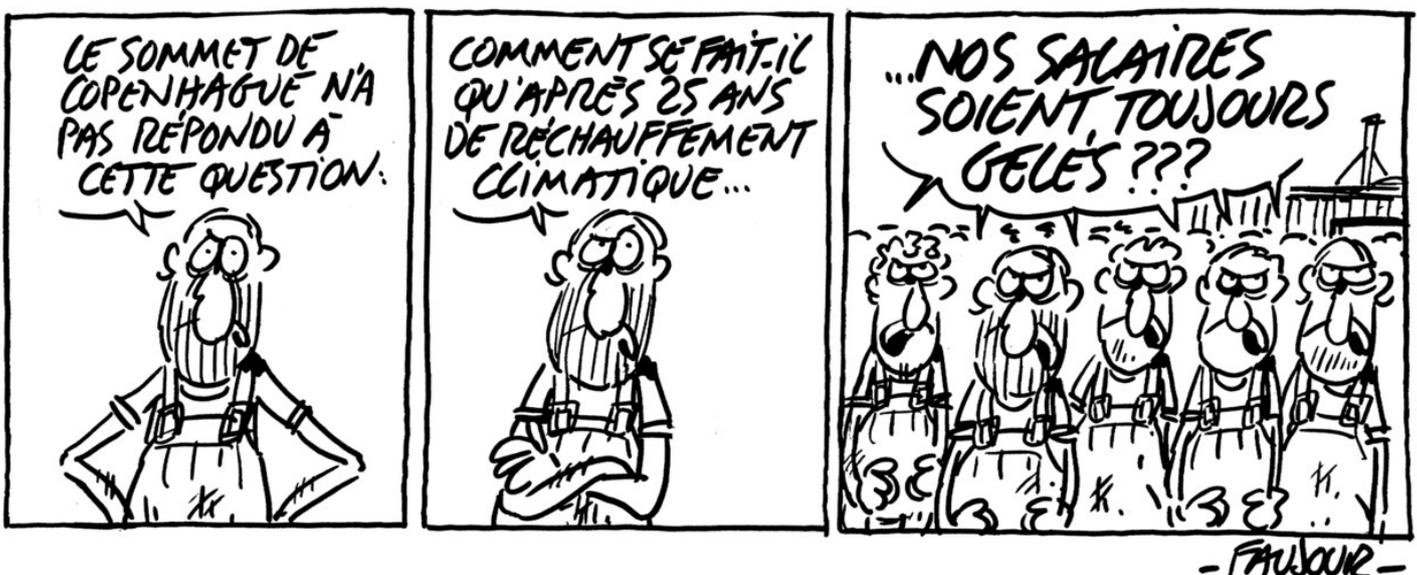
À Copenhague, la convergence inédite entre mouvements sociaux, écologistes, et de solidarité internationale a fait naître un nouvel espoir. En réunissant plus de 100 000 personnes, la manifestation du 12 décembre avait exigé un accord contraignant, juste et à la hauteur des enjeux, qui rejette les fausses solutions, tel que l'indiquait la déclaration du KlimaForum "Changez le système, pas le climat", rendue publique à Copenhague.

C'est sur ces bases que nous pouvons construire un véritable mouvement citoyen, liant réponses à l'urgence climatique et pour la justice sociale, qui s'appuie sur des mobilisations locales et expérimentations concrètes tout en exigeant un accord international négocié au sein de l'ONU et de véritables politiques alternatives à l'échelle nationale ou européenne.

C'est pourquoi le collectif Urgence Climatique Justice Sociale (<http://climatjustice.org>) organise une rencontre nationale le 6 février à Paris en l'ouvrant au plus grand nombre : toutes celles et ceux qui le souhaitent, membres de collectifs ou d'organisations locales ou nationales, individus, sont les bienvenus pour échanger et construire ensemble le mouvement pour le climat et la justice sociale dont nous avons besoin.

Plus d'informations pratiques très prochainement sur <http://climatjustice.org>

Pour s'organiser, merci de confirmer votre présence à : sixheures.ucjs@gmail.com



JEAN ZIEGLER : « Jugeons les prédateurs, de la finance pour crime contre l'humanité »

Le sociologue Jean Ziegler, auteur de *La Haine de l'Occident*, rappelle que l'argent donné aux banques a été retiré de la bouche des enfants du tiers-monde.

À 75 ans, Jean Ziegler n'a toujours pas envie de se taire. Membre du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, il part en guerre contre les banquiers et tous les prédateurs de la finance internationale. « Il faut savoir qu'au moment où les États de la zone euro libéraient 1 700 milliards pour remobiliser le crédit inter-bancaire, dans le même temps, ils coupaient d'un tiers le financement de l'aide alimentaire d'urgence. Or, 71 millions de personnes dans le monde ne vivent que de cette aide » dénonce le sociologue.

Les chefs d'État des pays occidentaux se sont bien gardés d'assister à la réunion de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO qui s'est déroulée en novembre à Rome. Ils avaient trop la honte. Sur un budget prévisionnel de 6,7 milliards de dollars pour 2009, 3 milliards n'ont toujours pas été versés au Programme alimentaire mondial (PAM). « Avec la crise les pauvres en Occident maigrissent mais dans le tiers-monde les pauvres meurent. Dans les camps de réfugiés en Somalie, le PAM ne distribue plus que des rations adultes de 1 500 calories par jour, alors que le minimum vital est de 2 200 calories », s'insurge Jean Ziegler.

« Peu à peu, ces réfugiés ne parviennent plus qu'à se traîner, attendant la mort. Tout ça à cause des prédateurs de la finance ! Ces types, il ne faut pas seulement les dénoncer. On doit les traduire devant une cour pénale internationale pour les juger pour crime contre l'humanité », dit le sociologue. Dans son dernier ouvrage, Jean Ziegler rappelle que les Blancs ne représentent que 13 % de la population de la Terre. Or, depuis cinq cents ans ils dominent la planète.



Jean Ziegler est aussi l'auteur de "Main basse sur l'Afrique" de "Retournez les fusils !" "Manuel de sociologie d'opposition", et de "La Suisse l'or et les morts" révélant que les banques suisses avaient gardé les biens des Juifs disparus dans les camps de concentration. Des ouvrages qui lui ont valu attaques saisies sur ses biens et même une levée de son immunité parlementaire.

« Un million d'enfants au Bangladesh n'avaient qu'un repas convenable par jour, celui que leur servait le PAM à l'école. Faute de crédits ils ne peuvent plus être nourris. Est-ce que les chefs d'État, comme Nicolas Sarkozy, qui se sont montrés si généreux avec les banquiers se rendent compte de cela ? » analyse Jean Ziegler. Un enfant de moins de 10 ans meurt de faim toutes les 5 secondes. Un milliard d'êtres humains sont en permanence gravement sous-alimentés. « Un milliard de crucifiés dès la naissance ! Alors que la FAO indique que l'agriculture mondiale peut nourrir sans problème 12 milliards d'êtres humains soit le double de l'humanité. Un enfant qui meurt de faim est assassiné », ajoute Jean Ziegler.

« Autrefois, les enfants du Sud mouraient sous l'esclavage et la colonisation. Aujourd'hui, ils meurent sous le capitalisme globalisé » affirme-t-il. Mais alors, pourquoi continuer à travailler pour l'ONU ? « C'est vrai, l'ONU est proche de la ruine. Mais certaines organisations spécialisées, comme le PAM, le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) le Conseil des droits de l'homme font un travail magnifique. »

Ian Hamel
Siné Hebdo

CRISE MONDIALE :
Le jour où le Crédit Agricole a plongé



Envoyez vos vœux à votre banquier

Les annonces récentes des banques françaises concernant la fermeture de leurs activités, en mars 2010, dans les paradis fiscaux figurant sur la liste “grise” de l’OCDE n’ont en réalité qu’une portée très limitée : cette liste se vide au rythme des “petits arrangements entre amis”.

Pour rappeler aux dirigeants des banques françaises sa

détermination à ne pas voir cette question enterrée, le collectif “Stop paradis fiscaux” ① propose une nouvelle forme d’action citoyenne.

Interrogez votre banquier sur la nature de ses activités réelles dans ces territoires et exigez plus de transparence, en lui envoyant vos vœux par courrier. Nous vous proposons un modèle ci-dessous.

① Campagne à l’initiative des organisations syndicales CFDT, CGT, SNUI, Solidaires et des associations Attac, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France-agir ici et de la plateforme paradis fiscaux et judiciaires

Madame, Monsieur le directeur,

Les récentes annonces de banques françaises concernant la fermeture de leurs activités dans certains paradis fiscaux m’incitent à vous écrire aujourd’hui.

Les “paradis fiscaux” sont des zones de non droit qui permettent à quelques grandes entreprises et à des personnes riches de s’exonérer de leur contribution par l’impôt à la couverture des dépenses publiques. Ils diminuent fortement les recettes fiscales, chez nous mais aussi, avec des conséquences dramatiques, dans les pays en développement. Ils favorisent souvent le recyclage et le blanchiment de l’argent issu d’activités criminelles (trafic d’armes ou de drogue par exemple). Ils font aussi le lit d’une spéculation financière effrénée. Leur existence, au vu et au su des autorités de contrôle de tous les pays, est un scandale dans un contexte de crise financière, économique et sociale plongeant le monde dans une profonde récession et entraînant la perte de dizaines de millions d’emplois.

Les médias, comme certains responsables politiques, ont révélé que la plupart des banques, y compris les banques françaises, utilisaient les services des paradis fiscaux pour permettre l’évasion fiscale et le contournement de la réglementation financière et bancaire.

Cette situation, inacceptable, a conduit les dirigeants des pays du G20 à annoncer des sanctions, lors des deux derniers sommets, à Londres et Pittsburgh. Face à un vaste mouvement citoyen, le gouvernement français, en particulier, a demandé aux banques françaises de se retirer des territoires qui figureraient encore sur la “liste grise” des paradis fiscaux établie par l’OCDE en mars 2010.

C’est un pas en avant, mais le fait que Luxembourg, la Suisse, Hong-Kong, Singapour, Chypre, Monaco, Jersey, Delaware, Malte ou encore les îles Caïmans aient intégré si facilement la “liste blanche” de l’OCDE, comme s’ils étaient devenus des territoires parfaitement transparents, n’est pas pour me rassurer.

En tant que client(e) de votre banque, je m’interroge sur la nature des opérations que vous effectuez dans ces territoires. C’est pourquoi, sauf à ce que votre établissement se retire de ces territoires, je souhaite que vous m’expliquiez de façon détaillée votre présence et les activités que vous y menez.

Dans l’attente de votre réponse, Madame, Monsieur le directeur, je vous prie d’agréer mes meilleurs vœux et mes fidèles salutations.

Retour aux paradis

Ouf ! On a retrouvé les paradis fiscaux. L’ONG Tax Justice Network en a établi une liste alternative en prenant en compte des critères opportunément oubliés par l’OCDE, comme les mécanismes de prête-nom et la législation anti-blanchiment. Surprise, le top 10 est majoritairement composé des bons élèves chouchoutés par l’OCDE : la Belgique, la Suisse repentante, l’Irlande, la City de Londres et, en tête, l’État américain du Delaware, champion toute catégorie de l’opacité financière.

Pour obtenir l'abandon du fichier "Edvige"

Contre les nouveaux fichiers "EDVIGE", je signe toujours !

Pétition du Collectif "Non à EDVIGE" - Lancée le 30 novembre 2009

Deux décrets sont parus au journal officiel le 18 octobre 2009 pour remplacer le défunt décret "EDVIGE 1.0", retiré par le gouvernement en novembre 2008 suite à la mobilisation citoyenne. Contrairement à ce qu'il avait annoncé au plus fort de cette mobilisation, le gouvernement a choisi d'éviter une fois de plus le débat parlementaire en créant des fichiers de police par décret. Le vote des députés UMP en Commission des lois le 24 novembre 2009 des "amendements BENISTI" à la proposition de loi de simplification du droit, qui autorisent la création de fichiers par simple arrêté gouvernemental, confirme la volonté de la majorité présidentielle d'enterrer définitivement la promesse de faire passer par la loi la création de tout nouveau fichier de police. Le Collectif "Non à EDVIGE" dénonce et condamne un tel choix. Le Collectif "Non à EDVIGE" constate que la mobilisation sans précédent contre le premier décret "EDVIGE 1.0" a permis :

- La disparition des données sensibles se rapportant à la vie sexuelle et à l'état de santé.
- La limitation de certains délais de conservation des données et une meilleure traçabilité de l'accès à ces données.
- Une certaine dissociation, à travers deux décrets, des finalités complètement différentes d'enquête administrative d'une part et de prévention des atteintes à la sécurité publique d'autre part.

Le Collectif "Non à EDVIGE" constate cependant que bon nombre de ses précédentes critiques s'appliquent toujours aux nouveaux décrets :

- Comme avec le fichier "EDVIGE 1.0", pour ce qui concerne les atteintes à la sécurité publique, il s'agit de fichier des personnes avant même tout passage à l'acte, au mépris du principe de la présomption d'innocence.
- Comme avec le fichier "EDVIGE 1.0", les mineurs pourront être fichés dès 13 ans.
- Comme avec le fichier "EDVIGE 1.0", et de manière plus inquiétante encore, les personnes pourront être fichées à partir du simple fait qu'elles habitent une certaine zone géographique, ou qu'elles en proviennent.
- Comme avec le fichier "EDVIGE 1.0", on constate un mélange des finalités puisque, pour les enquêtes administratives, les agents pourront accéder à des données qui ne devraient relever que de la seule prévention des atteintes à la sécurité publique.
- Pire qu'avec le fichier "EDVIGE 1.0", l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier en elles-mêmes qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui limite gravement l'exercice de droits constitutionnels démocratiques.

Pour toutes ces raisons, le Collectif "Non à EDVIGE", dont des membres déposeront des recours en annulation des décrets incriminés devant le Conseil d'Etat, demande :

- Le retrait des deux décrets du 18 octobre 2009.
- La soumission au débat parlementaire de toute nouvelle création de fichier de police.
- L'abandon du fichage des mineurs dans tout fichier fondé sur la seule présomption.
- L'abandon du fichage de l'origine ethnique, même déguisée sous une autre appellation.
- La préservation des droits syndicaux et politiques, de la liberté de pensée et d'expression, y compris pour les personnes exerçant dans un cadre professionnel "sensible".

L'importance des problèmes identifiés justifie une mobilisation citoyenne et des actions de même ampleur que celles qui ont permis le retrait du précédent décret "EDVIGE 1.0". Le Collectif "Non à EDVIGE" appelle donc les citoyens et les organisations à se remobiliser et à manifester leur soutien à ces actions en signant cette pétition.

Les signatures individuelles sont recueillies en ligne sur le site <http://www.nonaedvige.sgdg.org>.

Les collectifs, associations, syndicat et partis peuvent apporter leur soutien et leur signature en écrivant à contact@nonaedvige.sgdg.org.

En cas de recueil de signatures sur support papier, renvoyer les informations suivantes à :

Non à EDVIGE !

**C/o Ligue des Droits de l'Homme,
138 rue Marcadet, 75018 Paris, France.**

